

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026

Séance ordinaire

Le mardi trente juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, l'assemblée, régulièrement convoquée le vingt-huit mai deux mil vingt-six, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur TURQUIN Alex

Présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, HEROUART Michel, DAUSSY Eric, TURQUIN Alex, LEPRETRE Fabien, Mesdames LEFEVRE Joëlle, HEROUART Céline, DUPONT Martine, LANNOY Amélie, PADE Vanessa, PRUVOST Maryline, MOHAMED Alyssa

Absents excusés : Monsieur DREANO Frédérique Madame DUROZELLE Delphine

Absents non excusés : Monsieur DELOHEN Michel

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2026
4. Désignation des délégués AGEDI
5. Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées. (CLECT)
6. Marché public - Attribution des lots - Salle d'évolution
7. Revente d'une place columbarium
8. Subvention aux associations
9. SIP - Garantie d'emprunt - Construction des 3 logements - Rue Hector Malot
10. Communications

Ouverture de la séance à 18H30

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Il constate que le quorum est atteint. Il propose de nommer le secrétaire de séance : Monsieur TURQUIN Alex se propose, le conseil municipal accepte.

Il remercie les membres du CMJ - Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Le Maire propose de nommer le bureau pour les élections sénatoriales. Il précise qu'il faut qu'il soit composé des deux plus âgés, les deux plus jeunes et un secrétaire. Le bureau nommé est donc HEROUART Michel, LEFEVRE Joëlle, LANNOY Amélie et MOHAMED Alyssa et PADE Vanessa en tant que secrétaire,

3. DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

M. le Maire propose à l'assemblée de voter pour les délégués et suppléants des élections sénatoriales. Une seule liste est proposée, menée par Monsieur TIRMARCHE Ghislain :

- Délégués proposés : TIRMARCHE Ghislain, PADE Vanessa, HEROUART Michel
- Suppléants proposés : DUROZELLE Delphine, LEPRETRE Fabien, HEROUART Céline

Les conseillers vont voter à leur tour. 12 votants, 12 enveloppes.

Il est procédé au dépouillement : la liste proposée a été élue à l'unanimité, 12 voix POUR.

M le Maire reprend le fil de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu précédent. Aucun commentaire n'est soulevé.

Après discussion, le compte rendu est approuvé par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE (PRUVOST et MOHAMED)

2. RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie :

- Assurance : Remboursement de Groupama suite au sinistre sur le poteau Rue Saint Martin
- Achat Etang : Le dossier est en cours d'établissement – La commune n'a pas de versement d'acompte, ni de compromis – L'intégralité sera fait le jour de la vente.
- Accident de travail d'un agent contractuel – Remplacement de celui-ci par un nouveau CDD
- Départ en retraite d'un agent contractuel – Appel à candidature faite – le recrutement d'un nouvel agent est en cours.

3. DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 (Fait en 1^{er} point)

4. DESIGNATION DES DELEGUES AGEDI

M Le Maire informe le Conseil qu'il est demandé de délibérer pour nommer les délégués pour le syndicat AGEDI ; Il rappelle que Mme PADE Vanessa a été nommé Titulaire (20 mars 2026) et qu'il y a lieu de nommer un suppléant – Mme HEROUART Céline est proposée.

Après discussion, Mmes PADE Vanessa et HEROUART Céline sont élues à l'unanimité.

Délibération adoptée

5. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Maire informe l'assemblée que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation. (Dotation de solidarité versée aux communes de l'EPCI).

M Le Maire se propose en tant que représentant de la commune.

Après discussion, M. TIRMARCHE Ghislain est élu à l'unanimité.

Délibération adoptée

6. MARCHE PUBLIC – ATTRIBUTION DES LOTS – SALLE D'EVOLUTION

M le Maire rappelle qu'à l'aube des élections, il a décidé de ne pas poursuivre le marché public de la création de la salle d'évolution afin de laisser à la nouvelle municipalité le choix de l'entreprendre ou pas.

Il donne connaissance à l'assemblée de l'offre proposé par le Maître d'œuvre, le cabinet OPEIC, aux mieux disant en lisant chaque lot :

			BASE	AVEC OPTION
LOT 1	FONDATIONS	BERCHE	30 000,00	30 000,00
LOT 2	GROS ŒUVRES	BERCHE	163 013,00	163 013,00
	Relevages Eu Ev			2 700,00
LOT 3	CHARPENTE	GOUDALLE	35 712,62	35 712,62
LOT 4	COUVERTURE BARDAGE	FONTAIN	69 932,04	69 932,04
LOT 5	MENUISERIE	TECMIR	24 504,00	24 504,00
LOT 6	PLATRERIE ISOLATION	TECHNI PLAFONDS	41 708,00	41 708,00
LOT 7	ELECTRICITE	SESG	18 717,29	18 717,29
LOT 8	CHAUFFAGE	EGERO THERM	18 430,00	18 430,00
LOT 9	PLOMBERIE	ATCHAUFFAGE	17 757,00	17 757,00
	Adoucisseur			3 890,00
LOT 10	CARRELAGE	AVANTI	21 841,50	21 841,50
LOT 11	PEINT SOLS PVC	DOUTRELEAU	22 234,46	22 234,46
TOTAL HT			463 849,91	470 439,91

Après lecture des lots, il propose de valider les propositions du maître d'œuvre avec le choix d'inclure les options.

Mme PRUVOST soulève la chronologie de cet appel d'offres. Elle demande si l'appel d'offres lancé tenait compte du changement de lieu de l'implantation du gymnase.

A cela M le Maire souligne que l'appel d'offre a été établi, justement, avec ce changement de lieu.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE, de valider ce marché public avec les options et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

Délibération adoptée

7. REVENTE D'UNE PLACE AU COLUMBARIUM

M Le Maire donne la parole à Mme DANTEN Amandine, secrétaire de Mairie, pour aborder ce sujet. Mme DANTEN Amandine informe l'assemblée qu'une personne souhaite nous rétrocéder une place de columbarium afin d'acheter une cave-urne. Le titre de concession a été établi en Juillet 2025 pour un montant de 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rachat de ladite place de columbarium pour un montant de 200€

Délibération adoptée

8. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M le Maire informe l'assemblée que la commission s'est réunie pour étudier toutes les demandes. Il propose de faire voter pour chaque association. Il en est ressorti les propositions suivantes :

NOM de l'Association	2024	2025	Solde	Projet	Demande	Proposé	
ACPG CATM	350	350	8486	Fonctionnement	350	200	Dossier complet

M le Maire soumet la proposition de la commission et au vu du solde excédentaire de proposer 200 €. Le montant est validé à l'Unanimité.

Apate		900					
	1 000	300	4947	Mise en valeur vestige + panneaux	1000	1000	Dossier complet

M le Maire soumet la proposition de la commission : 1000 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Ass. Sports et loisirs	0		2085	Aide à l'achat de matériel	1100	1100	Dossier complet
------------------------	---	--	------	----------------------------	------	------	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 1100 € puisque l'association a énormément investi pour l'aménagement de la salle de sport avec un investissement d'environ 11.000 € - Le conseil municipal valide le montant à 11 voix POUR (M TURQUIN Alex ne participe pas au vote).

Avenir de l'Etoile	1 800	2200	1366	Développement foot féminin + achat matériel	2000	2000	Dossier complet
--------------------	-------	------	------	---	------	------	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 2000 € - pour l'achat de matériel pour le foot féminin, avec des buts escamotables - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Club de l'Age d'Or	550	550	500	Fonctionnement	550	700	Dossier complet
--------------------	-----	-----	-----	----------------	-----	-----	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 700 € Au vu du changement de lieu et de son aménagement et afin de soutenir l'association - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Coopérative Scolaire	600	600			600	600	
----------------------	-----	-----	--	--	-----	-----	--

M le Maire soumet la proposition de la commission : 600 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité

Fanfare Municipale	1 200	1 200	5 394	Achat vestimentaire	1 500	1200	Dossier complet
--------------------	-------	-------	-------	---------------------	-------	------	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 1200 € - Vu le solde excédentaire - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Les Fervents pêcheurs	900	600	14955	Achat matériel (imprimante) et pour l'entretien	900	600	Dossier complet
-----------------------	-----	-----	-------	---	-----	-----	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 600 € - Vu le solde excédentaire - Le conseil municipal valide le montant à 11 voix POUR (Mme PRUVOST Maryline ne participe pas au vote).

Stellienne percussion	0	0		Achat d'un Xylophone 350€		0	Dossier incomplet
-----------------------	---	---	--	---------------------------	--	---	-------------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 0 € - La demande n'est pas complète et l'achat d'un xylophone à 350 € sert de subvention. Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Souvenir Français Picquigny	50				50	50	
-----------------------------	----	--	--	--	----	----	--

M le Maire soumet la proposition de la commission : 50 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

Stell'Rando		900					Dossier complet
	650	400	3375		400	400	

M le Maire soumet la proposition de la commission : 400 € - Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

En attendant Mam	800	800	10526	Achat Climatisation	800	800	Dossier complet
------------------	-----	-----	-------	---------------------	-----	-----	-----------------

M le Maire soumet la proposition de la commission : 800 € - Le conseil municipal valide le montant à 11 voix POUR (Mme HEROUART Céline ne participe pas au vote).

La Patte dans la Main		500		Stérilisations	1000	500	
-----------------------	--	-----	--	----------------	------	-----	--

M le Maire soumet la proposition de la commission : 500 € - Il présente l'efficacité de la campagne de stérilisation qui a été entrepris (19 interventions) Le conseil municipal valide le montant à l'unanimité.

30 Millions d'amis		1100					
--------------------	--	------	--	--	--	--	--

M Le Maire rappelle que la convention avec 30 millions d'amis a été arrêté, ce qui réduit le coût. Et c'est l'association la patte dans la main qui a repris le relais.

		10400			10250	9150	
--	--	-------	--	--	-------	------	--

Délibération adoptée

9. SIP – GARANTIE D'EMPRUNT – CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS – RUE HECTOR MALOT

M le Maire donne lecture du courrier de la SIP pour la demande de garantie d'emprunt pour la construction des 3 logements.

Mme PRUVOST Maryline demande si cela n'engendre pas de problème pour la commune si elle décide d'emprunt ultérieurement. M Le Maire lui signale qu'il avait justement pris les renseignements afin de ne pas pénaliser la commune et qu'aucunes mesures restrictives ne pourra être appliquées si la commune se porte garant.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte que la commune se porte garant pour cet emprunt fait par la SIP.

Délibération adoptée

10.COMMUNICATIONS

M le Maire répond à différents courriers :

- **Reste à réaliser 2025** : Il donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de Mme PRUVOST Maryline. Après lecture, il souhaite présenter à l'assemblée et sur écran le tableau du dérouler de cette inscription au budget 2026 en reste à réaliser et de prouver une dernière fois la sincérité des restes à réaliser 2025.
Présentation :



VENTE DES BIENS COMMUNAUX À LA SIP

CHRONOLOGIE COMPLÈTE ET EXPLICATIONS



DATE	ÉTAPES CLÉS	DÉTAILS / EXPLICATIONS	PIÈCES JUSTIFICATIVES
JUIN 2024	 Demande d'estimation aux Domaines	La commune sollicite l'avis des Domaines pour connaître la valeur des biens communaux.	• Demande d'estimation adressée aux Domaines
JUIN 2024	 Estimation des Domaines à 180 000 €	Les Domaines estiment la valeur des biens à 180 000 €.	• Avis des Domaines
FIN 2024 – DÉBUT 2025	 Premiers contacts avec la SIP	Première prise de contact avec la Société Immobilière Picarde (SIP). La SIP se montre intéressée mais n'est pas encore obligatoirement d'accord sur un prix à 180 000 €. Les discussions portent plutôt sur 120 000 €. Négociations en cours.	• Échanges / courriers avec la SIP
FÉVRIER – MARS 2025	 Inscription au budget primitif 2025 à 120 000 € (prudence)	Par sécurité et par prudence, en l'absence d'accord définitif de la SIP sur 180 000 €, la commune inscrit 120 000 € au budget primitif 2025. Objectif : éviter de gonfler artificiellement les recettes et de créer un excédent qui ne serait pas sincère, surtout à l'approche des élections.	• Budget primitif 2025
AVRIL 2025	 Lettre d'acceptation de la proposition suite à la commission de la SIP	Après étude en commission, la SIP adresse une lettre d'acceptation de la proposition de la commune.	• Lettre d'acceptation de la SIP (avril 2025)
21 MAI 2025	 Délibération du conseil municipal fixant le prix à 180 000 €	Le conseil municipal délibère et fixe le prix de cession des biens à 180 000 €.	• Délibération du 21 mai 2025
MAI – DÉC. 2025	 Démarches engagées par la commune	La commune poursuit l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la vente. Aucun compromis n'était prévu à ce stade.	• Échanges / courriers avec la SIP
11 MARS 2026	 Signature du compromis de vente	À la demande de la SIP, un compromis de vente est finalement signé afin de permettre l'émission de clauses suspensives. Compromis signé le 11 mars 2026.	• Compromis de vente signé le 11 mars 2026
3 JUIN 2026	 Attestation notariale	À la demande de Mme Pruvost, rencontre avec le notaire qui délivre une attestation confirmant que la vente devait bien se signer avant janvier 2025 et que la procédure était bien engagée.	• Attestation notariale du 3 juin 2026
11 JUIN 2026 (prévu)	 Date prévue initialement pour la signature de l'acte authentique	La signature de la vente (acte authentique) était prévue le 11 juin 2026.	• Compromis de vente
JUIN 2026 (à ce jour)	 Report de la signature	La SIP doit encore fournir certains éléments et finaliser des démarches administratives. La signature est donc décalée mais interviendra avant la fin de l'année 2026.	• Échanges / courriers récents avec la SIP
31 DÉCEMBRE 2025	 Fin de l'exercice budgétaire 2025	La vente n'est pas encore réalisée au 31/12/2025. Par sécurité et par prudence, la commune a maintenu en restes à réaliser le montant inscrit au budget primitif : 120 000 €. Ce choix évite de gonfler les recettes et de présenter un excédent potentiellement non sincère.	• Comptabilité / restes à réaliser 2025 (120 000 €) • Budget primitif 2025 (preuve de prudence)

LES DEUX OPTIONS POSSIBLES AU 31 DÉCEMBRE 2025

OPTION A
Reporter 180 000 € en restes à réaliser
(prix délibéré par le conseil municipal)

Montant correspondant à la valeur fixée par la délibération du 21 mai 2025.

OU

OPTION B 
Reporter 120 000 € en restes à réaliser
(montant inscrit au budget primitif, choix de prudence)

Montant inscrit initialement au budget primitif 2025 sur la base de l'estimation de la SIP.

CHOIX RETENU ET JUSTIFICATION



La commune a retenu l'OPTION B (120 000 €) par prudence et par sincérité budgétaire.

Tant que la vente n'était pas signée et que la SIP n'avait pas fourni l'ensemble des éléments nécessaires, il était plus rigoureux de ne pas surestimer les recettes.

Ce choix protège la bonne gestion communale et évite tout risque d'excédent artificiel.

CONCLUSION



Au final, la commune n'a pas vendu moins cher que prévu : elle a vendu 60 000 € plus cher que prévu (180 000 € au lieu de 120 000 €). C'est l'élément essentiel à retenir.

- ✓ Démarches engagées et documentées à chaque étape.
- ✓ Vente en cours et toujours prévue avant la fin de l'année.
- ✓ Aucune irrégularité, aucun préjudice financier pour la commune.
- ✓ Ce choix prudent protège la sincérité du budget et l'intérêt général.

- **CANTINE SCOLAIRE** : Il donne également lecture du courrier reçu de Mme PRUVOST Maryline. Après lecture, il souligne que les documents ont été également transmis par mail et donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour la lecture et l'explication de ses comptes.
Mme BOULARD Dorothée redonne l'explication de ses dépenses :

Passage de la M14 à la M57 abrégé (regroupement d'articles divers dans le même)

➔ 2022 : Dépenses : 17.569,27 € Recettes : 15.697,65 €

➔ 2023 : Chiffres présentés par Mme PRUVOST

Dépenses : 32.531,58 €	Recettes : 12.132,90 €
<i>(Grand livre à disposition)</i>	<i>(Grand livre à disposition – mais non remis pour cause de confidentialité des paiements).</i>

➔ **Dépenses et Recettes réelles en 2023 pour la restauration scolaire :**

Dépenses : 24.904,72 €	Recettes : 12.132,90 € (Enoncé juste au dessus)
	5.280,00 € (ASP Rbt compte 6419)
	2.271,00 € (ASP Rbt compte 6419)
24.904,72 €	19.683,90 €

➔ Sur 2022 : 8 paiements de la restauration scolaire

➔ Sur 2023 : 14 paiements de la restauration scolaire

Mme BOULARD Dorothée donne lecture des dépenses détaillées en lisant chaque ligne dépenser pour le compte 60623 Alimentation 2023 –

Différence entre 24.904,72 € et les 32.531,58 € (chiffre du compte 60623) :

- Noël des enfants,
- Vin d'honneur
- Goûter du centre
- Repas cantine en urgence (x2)
- Chocolat de pâques
- Alimentation pour les cérémonies – vin d'honneur

M Le Maire demande à Mme PRUVOST Maryline si ce qu'elle souhaite entendre est qu'il reconnaisse que la suppression des tickets de caisse en 2021 était une erreur. Suite à sa réponse positive, M Le Maire le reconnaît et lui demande si cela permettra maintenant d'apaiser la situation avec elle.

- **PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES** : M Le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme PRUVOST Maryline et de Mme MOHAMED Alyssa. Il leur transmet en main propre sa réponse dont il donne lecture à l'assemblée.
 - Il souhaite attirer son attention sur le fait que la délibération prise en mars pour les commissions communales n'a fait l'objet d'aucun recours auprès du tribunal administratif et que 2 mois sont écoulés – Elle est devenue exécutoire.
 - Il lui rappelle que lors de l'installation du conseil municipal, elles n'étaient pas là et n'ont jamais fait connaître leur désir d'intégrer une des commissions.
- **SUBVENTION RECUE** : M Le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu la subvention pour le complément de la salle d'évolution auprès de la DSIL pour un montant de 104.588,80 €. De ce fait, l'emprunt initialement prévu au budget pourrait passer de 200.000 € à 100.000 € - Il mentionne qu'il va essayer d'aller rechercher d'autres subventions afin d'amoindrir encore ce coût. Il rappelle que le gymnase va être de ce fait subventionner à plus 70 % de son coût.
- **CANICULE** : il met en avant que grâce aux investissements faits dans l'école, avec l'installation de la chaudière subventionnée à 80 %, l'école n'a pas eu besoin de fermer ses portes lors de l'épisode caniculaire. Une adaptation de la kermesse a même été mise en place afin de maintenir le spectacle, à l'extérieur, le matin et de finir les jeux dans l'école où les enfants et les parents ont pu profiter de la climatisation du lieu.

Il signale également le report du challenge Foot Jacky Delarre à cause de la canicule et qu'il souhaite que ce weekend soit propice à l'évènement.

- **PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES TROTTINETTES** : M Le Maire informe qu'il a pris l'arrêté obligeant le port du casque pour les trottinettes, un peu tardivement, par rapport aux communes voisines pensant que l'état devrait en faire une loi officielle. En attendant M Le Maire a préféré protéger ses administrés en réglementant le port du casque sur les trottinettes sur l'ensemble de la commune.
- **DEMOLITION DE LA FERME** : Il précise que la démolition de la ferme interviendra mi-août. Elle a été reculée suite à l'observation de nid de chauves-souris. Il souhaite informer les membres du conseil municipal sur la recherche active d'organismes pour l'achat et la construction futures de logements sur ce lieu. Il précise qu'il est sur 2 demandes.
- **FUTURS LOGEMENTS** : il évoque que des projets vont être abordés sur la commune pour la création de logements supplémentaires sur la commune. Il souligne que ce point était à l'ordre dans sa profession de foi lors de la campagne électorale.

Il donne la parole à ses adjoints :

- **M LEPRETRE Fabien, 3^{ème} Adjoint**, signale qu'un problème d'assainissement a été mis à jour sous l'écluse – Rue Jules Verne – Le dossier est à l'étude avec le SITE afin d'étudier les travaux qui devront intervenir prochainement.

Clôture de la séance à 19h45

Fait le 01 Juillet 2026
Le secrétaire de séance
TURQUIN Alex

Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

